

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 22 décembre 2025

Objet : Changement sur le FCP « AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE » (FR0011161272) géré par la société de gestion AXA IM Select France à compter du 31 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE » (ci-après le « FCP », géré par AXA IM Select France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 31 décembre 2025, AXA IM Select France a décidé de procéder au changement suivant sur votre FCP :

- Ajout de la possibilité pour le FCP d'investir sur des obligations et titres de créances indexés sur l'évolution des matières premières (*Exchange Traded Commodity* (« ETC »)) dans la limite de 10% de l'actif net.** A travers ces instruments, l'équipe de gestion bénéficiera de plus d'opportunité pour exposer le portefeuille du FCP au marché des matières premières.

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : <https://fonds.select.axa-im.fr/fr> à compter du 31 décembre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA IM Select France